



- AVENANT 2021 - 2024 -

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Table des matières

Préambule	2
Objectif et durée de l'avenant	2
A. Actualisation du contexte territorial	3
B. Une gouvernance partagée à renforcer	3
a. Organisation du pilotage départemental au sein des collèges	4
b. Le groupe de travail numérique départemental	4
c. Organisation de la gouvernance interne	5
d. Une collaboration réaffirmée avec les collègues	5
C. Asseoir l'utilisation de l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques	6
a. Maintenir et faire évoluer les infrastructures	6
b. Déployer de nouveaux outils informatiques d'enseignement	6
• <i>Les équipements socle</i>	6
• <i>Les équipements supplémentaires</i>	6
• <i>Les équipements en réponse à un Appel à Projet départemental</i>	7
• <i>En réponse à des appels à projet nationaux</i>	7
c. Faciliter l'usage général des appareils mobiles dans les collèges	7
• <i>Par le renforcement des infrastructures matérielles</i>	7
• <i>Par l'ouverture plus large du dispositif BYOD</i>	7
d. Adapter les outils à l'enseignement à distance	8
D. Garantir l'accès aux services numériques dans les collèges	8
a. Faciliter l'accès aux ressources pédagogiques et de vie scolaire	8
• <i>Maintenir et enrichir le Centre logiciel</i>	9
• <i>Poursuivre la démarche ENT</i>	9
• <i>S'interroger sur les outils de vie scolaire</i>	9
b. Permettre aux personnels administratifs de poursuivre leurs missions	9
E. Conduire des expérimentations innovantes en matière de numérique	10
a. <i>Ouvrir le champ de l'apprentissage des outils et services numériques</i>	10
b. <i>Innover par l'espace scolaire</i>	11
c. <i>Aménager un tiers-lieux dans un collège pilote</i>	11
F. Faire connaître les potentialités du numérique éducatif	11
a. <i>S'appuyer sur les évènementiels existants</i>	11
b. <i>Encourager l'organisation d'évènements</i>	12
c. <i>Adopter une posture active dans la formation des acteurs éducatifs</i>	12
G. Moyens de mise en œuvre	13
a. <i>Établir la charte pour l'usage des ressources informatiques et Internet</i>	13
b. <i>Financements à mobiliser</i>	13

Préambule

Si l'importance accordée au numérique dans l'enseignement scolaire français fluctue depuis de très nombreuses années, il aura pourtant fallu très peu de temps pour que la crise sanitaire du printemps en montre tous les enjeux.

Le numérique éducatif est ainsi apparu comme le principal outil pour maintenir les enseignements à distance mais également pour renforcer la proximité entre enseignants, élèves et familles. Cet épisode a pu révéler néanmoins des disparités entre les élèves, victimes parfois de la fracture numérique, sociale ou d'équipement.

Dans le Cantal, le Schéma Départemental du Numérique Éducatif (SDNE) a permis de limiter cette fracture.

Les conclusions des États Généraux du Numérique organisés début novembre par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports démontrent toute la pertinence des réflexions engagées désormais par le Département en terme de méthode et de gouvernance. Elles nous alertent fondamentalement sur cette priorité à accorder aux usages du numérique.

Rappelons que l'une des fonctions premières de l'École est de donner les mêmes chances à des enfants nés de milieux différents ; plus qu'auparavant il convient de s'appuyer sur le numérique pour préserver les possibilités d'apprentissage des élèves.

Afin d'animer et de guider le processus de réflexion sur les réponses numériques à apporter en matière d'Éducation, le Département souhaite aujourd'hui compléter par le présent avenant le Schéma Départemental du Numérique Éducatif adopté le 21 décembre 2017.

Les échanges engagés par ailleurs au titre du groupe de travail « Collèges de demain » sur la problématique d'une offre pédagogique de qualité accessible à tous les collégiens sur l'ensemble du territoire départemental trouveront pleinement leur place dans la mise en œuvre de cet avenant.

Objectif et durée de l'avenant

En prenant appui sur les besoins éducatifs repérés durant les premières années de la mise en œuvre du SDNE et sur un recensement des réponses émergentes à la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans les collèges, cet avenant recense les réponses qui doivent être abordées pour mettre en place de nouveaux mécanismes efficaces et équitables, tout en relevant le défi d'adaptation qui s'impose aux acteurs.

Ainsi cet avenant a pour objectifs d'accompagner :

- les évolutions territoriales en permettant les enseignements à distance et/ou les partages entre établissements,
- la continuité pédagogique et la mise en œuvre de nouvelles modalités de travail hybride,
- la désynchronisation des temps et des lieux d'apprentissage.

Cet avenant portera sur les années 2021, 2022, 2023 et 2024 afin de couvrir l'ensemble de la période de déploiement du socle.

A. Actualisation du contexte territorial

Il convient de rappeler les éléments qui peuvent avoir un impact sur le développement du numérique éducatif depuis la validation du SDNE :

- ⇒ Adoption le 28 juin 2019, de la **Stratégie de Développement des Usages et des Services Numériques** (SDUSN). Le Département a réaffirmé sa volonté de se positionner en pionnier des usages innovants au service de la population et du développement du territoire.
- ⇒ La signature le 6 janvier 2020, par le Président du Conseil départemental, du deuxième avenant à la **convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien** (premier degré). Convention passée entre l'État, l'Éducation Nationale, l'Association des Maires et le Conseil départemental pour maintenir une École de qualité accessible à tous.
- ⇒ La constitution le 31 juillet 2020 du groupe de travail « **Collèges de Demain** ». Devant le constat de la baisse des effectifs dans les collèges publics et privés, ce groupe d'élus a pour objectif de travailler à l'attractivité de notre offre d'enseignement. Il s'agit d'être force de proposition par rapport à l'Éducation Nationale notamment à partir d'expérimentations qui pourraient être menées à l'échelle de territoires volontaires.
- ⇒ Réponse à l'appel à projet de la CDC et du MESRI en vue de la labellisation par l'État du campus aurillacois en tant que « **Campus Connectés** » lequel accueille depuis la rentrée de septembre 2020 une douzaine d'étudiants. Grâce aux outils numériques éducatifs, les étudiants peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur dans différentes universités, en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif de la part des formateurs de l'INSPé d'Aurillac.
- ⇒ Le renouvellement le 30 octobre 2020 de la seconde **convention de partenariat avec l'association Unis-Cité**, confirmant la position active du Département qu'il entend mener au cœur des politiques publiques en faveur des solidarités sociales et territoriales, tout en permettant aux jeunes cantaliens de devenir acteurs pour leur territoire.

Ces éléments peuvent s'avérer être de réels leviers et devenir des supports à la mise en œuvre de projets numériques éducatifs.

B. Une gouvernance partagée à renforcer

Le numérique, dont la première fonction est de faciliter la coopération et les échanges, nécessite pourtant une vigilance particulière quant à l'articulation de la gouvernance lorsqu'il s'agit de numérique « **Éducatif** ». Ce domaine a des compétences partagées entre l'État et les collectivités ; chaque établissement (du primaire ou du secondaire) doit composer avec ces deux lignes institutionnelles et organisationnelles. Il est donc aisé de comprendre que de la qualité de la coopération entre tous les acteurs dépendra la réussite des projets numériques éducatifs.

a. Organisation du pilotage départemental au sein des collèges

En matière de pédagogie, les échanges réguliers de la Direction Éducation Jeunesse avec la Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale permettent de veiller au respect des principes mis en avant par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et d'asseoir chaque nouveau projet auprès de la communauté éducative.

Pour opérer la mise en œuvre du numérique éducatif, et en plus des personnels de Direction des collèges, le Département prend appui auprès de divers interlocuteurs dont les référents numériques et les agents de maintenance départementaux présents dans les collèges.

Les axes d'amélioration de cette organisation :

Lorsque la collectivité conçoit un projet d'équipement, il est important qu'elle s'interroge sur les attentes des usagers et des enseignants en particulier. La Direction Éducation Jeunesse veillera à ce que le projet pédagogique de l'établissement et le projet d'équipement de la collectivité soient compatibles.

Le travail engagé avec les référents numériques doit se poursuivre. Cependant, depuis la loi de refondation, leur rôle est dévolu à l'accompagnement des professeurs dans leurs usages pédagogiques. Ainsi, il conviendra à chaque nouvelle rentrée scolaire de solliciter les collèges afin qu'ils identifient les interlocuteurs de la collectivité pour toutes les questions relatives aux équipements ou aux services numériques apportées par la collectivité sur les réseaux pédagogique et administratif. S'il peut s'agir du référent numérique pour le réseau pédagogique, le référent technique du réseau administratif devra obligatoirement être un personnel de l'Administration ou de la Direction du collège.

b. Le groupe de travail numérique départemental

Les membres du groupe de travail numérique sont renouvelés chaque année par la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il est composé de représentants des collèges (Principaux, gestionnaires), d'Inspecteurs de l'Éducation Nationale, de représentants de la Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif et des représentants des services du Département. Ce groupe se réunit autant que besoin, à la fréquence de 3 fois par an depuis 2017. L'objectif de ses réunions est d'échanger sur les besoins ou attentes des collèges et l'accompagnement que peut proposer la Collectivité.

Ces rencontres sont primordiales car indispensables à l'adaptabilité et à la réactivité tant de la Collectivité que de l'Éducation Nationale.

Les axes d'amélioration du groupe de travail numérique :

Pour entretenir la dynamique de travail, il est proposé d'ouvrir les rencontres à des intervenants extérieurs, d'engager une démarche active de découverte d'expériences sur les territoires ou dans des salons spécifiques orientés sur le numérique scolaire. La veille technologique pourrait être mutualisée au sein de ce groupe.

c. Organisation de la gouvernance interne

Le Département est l'un des acteurs de la mise en place d'une continuité école – collège – lycée – enseignement supérieur. Son organisation interne favorise les démarches communes d'usages du numérique et le travail en synergie entre ses services et les établissements. Ce modèle organisationnel est renouvelé et adapté au regard des évolutions de l'organigramme de la collectivité.

- ⇒ **La Direction Éducation Jeunesse du Pôle Attractivité et Développement des Territoires** est chargée de la définition de la stratégie départementale en matière de numérique éducatif, ainsi que du pilotage, du suivi et de l'évaluation des usages et des comportements qui en découlent. La DEJ est définie comme le **lieu de coordination et d'impulsion** du niveau départemental au niveau national, pour toute question qui relève de ce domaine, ce, du 1^{er} degré et par prolongement jusqu'au Supérieur. Par ailleurs, le numérique éducatif est indéniablement un outil structurant de la mission d'animation et de développement des territoires portée par le Pôle ou par Cantal Ingénierie et Territoires.
- ⇒ **La Direction des Systèmes d'Information** est chargée de l'ingénierie technique nécessaire au bon fonctionnement des outils numériques au sein du collège. Un dispositif solide de concertation avec la Direction Éducation Jeunesse est indispensable pour maintenir la cohérence de la politique d'ensemble des collèges et de la place du numérique dans cette politique.
- ⇒ **La Direction des Bâtiments** en charge de l'entretien et du bon fonctionnement des bâtiments coopère avec la DSI et la DEJ concernant les aménagements nécessaires au développement des usages numériques, et plus particulièrement les travaux en matière de courant fort et faible.
- ⇒ **La Direction de l'Action Territoriale** en charge de l'aménagement numérique du territoire et du dispositif Cybercantal travaille aux côtés de la DEJ afin de poursuivre les raccordements à la fibre des collèges et de leurs logements de fonctions ; mais également, afin de renforcer l'inclusion numérique des cantaliens et donc des collégiens.

Les axes d'amélioration de cette organisation :

Au regard du nombre d'acteurs internes, il appartient à la DEJ d'élargir les temps de concertations existants à tous les acteurs en instituant des rencontres transversales. Ces rencontres doivent permettre de développer une culture commune au service d'un projet partagé à destination des EPLE et des collégiens. Par ailleurs, il est primordial que chacun ait conscience d'intervenir pour une tierce structure avec des règles de fonctionnement qui lui sont propres.

d. Une collaboration réaffirmée avec les collègues

Les collèges sont identifiés comme étant les partenaires de terrain quant à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale en matière de Numérique Éducatif.

Tout comme ce fut le cas jusqu'alors, les Principaux (ales) continueront d'être « force de proposition » auprès de la collectivité, ils feront pour cela remonter toutes informations utiles à la mise en œuvre de nouveaux projets dont les usages en cours au sein de l'établissement. Ils seront par ailleurs associés dès les prémices aux nouveaux projets que souhaite porter le Département, étant entendu que les établissements resteront libres d'y adhérer ou non en fonction de leur stratégie propre ; il s'agira pour eux de saisir ou non les opportunités locales.

C. Asseoir l'utilisation de l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques

À ce jour, la remise à niveau des infrastructures des 22 collèges est réalisée. Chaque établissement, chaque professeur a donc la possibilité de travailler avec des outils numériques de bonne qualité.

a. Maintenir et faire évoluer les infrastructures

Il appartient aujourd'hui à la Collectivité de garantir le maintien de la qualité des infrastructures, des équipements, d'assurer la maintenance et l'assistance.

Au regard de **l'assistance aux utilisateurs, l'émergence d'une offre de service commune** pour l'ensemble des sites distants rattachés à l'Hôtel du département (dont font partis les collèges) permettra l'efficacité du service rendu ; elle contribuera en outre à apporter des garanties en terme de performance et de disponibilités. Elle devra permettre de favoriser des économies d'échelle.

Il s'agira de mobiliser les compétences internes pour garantir cet objectif. Si la mobilisation interne n'est pas possible, il appartient à la Collectivité d'externaliser les interventions nécessaires à l'atteinte de cet objectif en s'appuyant sur les marchés publics de la Collectivité.

Par ailleurs, l'engagement des **agents de maintenance** autour du numérique éducatif est avéré. Il est donc nécessaire de maintenir la dynamique créée autour de ce domaine d'intervention et de les faire monter en compétence.

b. Déployer de nouveaux outils informatiques d'enseignement

Quatre niveaux d'équipements ont été définis. Il s'agit des équipements :

- Socle,
- Supplémentaires,
- Issus d'appels à projet numériques départementaux,
- En réponse à des appels à projet nationaux.

• *Les équipements socle*

Le déploiement se poursuit sur la base des critères actés. Toutefois afin de répondre à des évolutions technologiques, les types d'équipements initialement définis pourront être modifiés, comme par exemple les vidéoprojecteurs interactifs qui sont quasi obsolètes et qu'il convient de remplacer par des écrans numériques interactifs. Il s'agit d'équiper les établissements d'équipements à la pointe et non d'outils obsolètes qu'il serait nécessaire de remplacer peu de temps après leur installation. La mise en œuvre du socle ne correspond pas à une dotation mais répond à un besoin, les établissements continueront donc d'être interrogés sur les besoins exprimés par les équipes pédagogiques.

• *Les équipements supplémentaires*

Comme prévu dans le SDNE, ceux-ci restent à la charge de l'établissement. Le Département poursuivra les démarches mises en œuvre pour **encadrer les collèges dans leurs achats** autonomes de matériels informatique et numérique afin que les équipements puissent répondre à la démarche d'homogénéisation du parc mis en œuvre depuis 2017. Un groupement de commande sera proposé aux établissements au premier trimestre de 2021.

En attendant, la DSI fournira dans un premier temps des estimations financières et techniques pour les programmations budgétaires, et affinera en temps réel les propositions pour achat.

- *Les équipements en réponse à un Appel à Projet départemental*

Un premier appel à projet sera proposé en 2021. Celui-ci repose sur le volontariat des établissements. Ces appels à projet sont un moyen d'expérimenter de nouveaux usages ou de nouvelles façons d'enseigner qui devraient pouvoir être proposés à l'ensemble des collèges publics à l'issue des travaux menés par le ou les collèges(s) retenu(s). Les équipements testés pourraient ensuite, si le besoin en était exprimé, intégrer la liste des équipements du socle.

Ces équipements peuvent concerner de nombreux outils tels que des logiciels, des sondes, des robots, des imprimantes 3D, des casques de réalité virtuelle, etc. ...

- *En réponse à des appels à projet nationaux.*

Comme pour les appels à projets départementaux, la Collectivité au travers du SDNE pourra accompagner les collèges candidats, à la condition que les enjeux de l'appel à projet entrent dans les priorités que se sera fixée la collectivité notamment l'évolution des usages pédagogiques numériques.

c. **Faciliter l'usage général des appareils mobiles dans les collèges**

Cette facilité d'usage permettra d'engager la désynchronisation des temps et des espaces. Les élèves doivent pouvoir accéder à leurs espaces numériques de travail, mener des recherches quel que soit le moment ou le lieu lorsqu'ils sont dans l'établissement. Cette facilitation passe par le renforcement des infrastructures et l'ouverture au BYOD.

- *Par le renforcement des infrastructures matérielles*

La mise en œuvre du Wifi dans les établissements scolaires s'est accompagnée de l'installation de bornes réparties selon le souhait des établissements et permettant un usage localisé à certaines salles. Leurs implantations étaient opérées pour apporter une réponse aux utilisations connues des classes mobiles existantes dans les collèges. Avec le déploiement de nouveaux outils mobiles, d'autres besoins vont apparaître. Il conviendra donc de **mettre en œuvre de nouvelles bornes Wifi à même de satisfaire aux usages naissants au sein de nouveaux espaces** ou lorsque le déploiement de courant faible sera compliqué à mettre en œuvre.

- *Par l'ouverture plus large du dispositif BYOD*

La réflexion sur le développement du Wifi dans les collèges a permis d'initier le BYOD/AVEC (Bring Your Own Device / Apportez Votre Équipement personnel de Communication) auprès des personnels administratifs et pédagogiques. Il s'agissait dans un premier temps de répondre aux souhaits d'utilisation de portables ou smartphones personnels dans le cadre scolaire par les professeurs, gestionnaires ou responsables d'établissements. Il conviendra, en fonction des projets des collèges, des nouveaux usages ou des nouvelles façons d'enseigner, d'ouvrir ce dispositif sécurisé aux élèves et autres acteurs de la communauté éducative amenés à intervenir dans l'enceinte des établissements (personnels du département, du MENJ, etc. ...).

d. Adapter les outils à l'enseignement à distance

En lien avec la crise sanitaire, lors du premier confinement, certains ont utilisé le terme « d'enseignement à distance d'urgence ». En effet, pour transposer un cours traditionnel en cours à distance, il ne suffit pas de rendre disponibles des cours et des exercices par le biais d'Internet ; cela ne remplace pas les échanges directs au sein de la classe et cela n'est pas suffisant pour que des élèves fassent des apprentissages. Transposer un cours traditionnel à distance exige du temps ainsi que des aménagements pédagogiques et technologiques qui ne sont pas toujours disponibles, particulièrement au niveau du primaire et du secondaire.

Accompagner et stimuler le travail des élèves constitue un élément décisif qui pourra être grandement facilité par une action coordonnée des équipes pédagogiques. À cet effet, il est important de prévoir des moments d'échange direct avec les élèves au travers de la classe virtuelle mais aussi, pour certains, par des échanges individualisés et lorsque cela est possible, de prévoir une « permanence numérique » sur un créneau horaire donné et organisé par roulement entre les enseignants d'une même classe.

Indépendamment des investissements (matériels vidéo, audio, webcams dissociées de l'ordinateur, et dans des micro-casques sans fil) nécessaires à l'efficacité des cours à distance, il est important d'accompagner les établissements dans les choix des plateformes support et la sécurisation des données.

Il conviendra donc d'accompagner les collèges sur ces différents aspects des classes virtuelles ou hybrides en leur proposant des solutions qui satisfassent leurs besoins et les contraintes techniques de la Collectivité.

D. Garantir l'accès aux services numériques dans les collèges

Les collèges sont utilisateurs de différents types de services numériques, de sources différentes (Éducation Nationale, services académiques, Département, ...) mais également ceux qu'ils ont choisis (notamment vie scolaire et pédagogie), en sélectionnant des prestataires/éditeurs répondant à leurs besoins.

Aussi, conformément aux États généraux du numérique éducatif, il convient de favoriser le développement d'un numérique responsable et souverain, ce qui suppose un outil numérique compatible avec les préconisations de l'Éducation Nationale et évolutif dans la mesure où le MENJS va encourager l'utilisation de logiciel et ressources libres, tout ceci au regard des cadres et des contraintes de la Collectivité.

a. Faciliter l'accès aux ressources pédagogiques et de vie scolaire

Gratuites ou payantes, accessibles en ligne ou dans le Centre logiciel (manuels numériques et autres logiciels par exemple), par le biais de l'ENT ou d'une autre plateforme, l'accès à ces ressources est une pratique quotidienne pour tous les utilisateurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents). Il convient donc de faire évoluer les solutions offertes par la Collectivité aux établissements afin d'être en phase avec le MENJS.

- ***Maintenir et enrichir le Centre logiciel***

Dans le cadre du SDNE, était prévu la mise à disposition d'une librairie d'outils que nous pourrions assimiler à un PlayStore. Cela fonctionne de manière très satisfaisante à ce jour.

Néanmoins, il conviendra d'enrichir le catalogue au gré des besoins exprimés afin de répondre aux évolutions attendues suite aux États généraux du Numérique Éducatif.

Dans un souci d'efficience, il conviendra de mutualiser ce travail avec d'autres conseils départementaux qui doivent réaliser les mêmes tâches. Une coopération interdépartementale s'avère nécessaire pour atteindre cet objectif.

- ***Poursuivre la démarche ENT***

Ces services pédagogiques ENT favorisent le travail à distance, la différenciation, la remédiation, la continuité pédagogique au-delà du temps scolaire.

Éduscol, site Web officiel français d'information et d'accompagnement des professionnels de l'éducation, définit l'ENT comme un Espace Numérique de Travail intégrant un ensemble de services numériques, choisi, organisé et mis à la disposition de la communauté éducative.

La Collectivité œuvre depuis 2006 aux côtés de l'Académie de Clermont-Ferrand, du Conseil Régional et des autres collectivités auvergnates au déploiement d'un ENT commun pour leurs établissements.

Au-delà des options proposées annuellement aux établissements, les ENT devront poursuivre leur évolution en intégrant de nouveaux services à forte valeur pédagogique. La collectivité participera donc aux travaux d'évolution qui devront être conduits par la Région Auvergne.

Afin de proposer une continuité d'outils aux familles, une réflexion pourrait être engagée sur l'élargissement du périmètre de cet ENT au 1^{er} degré. Des expérimentations pourraient être menées en ce sens.

- ***S'interroger sur les outils de vie scolaire***

Au-delà de la proposition d'ENT financé par la Collectivité, certains collèges acquièrent, sur fonds propres, d'autres outils logiciels pour la gestion de la vie scolaire de leurs établissements (et permettant par exemple : gestion des absences, carnet de correspondance, vie scolaire, notes et bulletins, cahier de texte, agenda destiné aux familles et aux personnels de l'établissement, etc). Ces outils sont installés parfois au détriment de l'ENT qui est pourtant un complément pédagogique à l'attention des enseignants.

Il conviendra donc de travailler à la coordination des différents outils, à la recherche de solutions permettant l'utilisation d'outils parallèles ou l'amélioration des options proposées par l'ENT actuel.

b. Permettre aux personnels administratifs de poursuivre leurs missions

Il est important de rappeler l'intervention, en parallèle de la DSI départementale, de la DSI académique pour les équipes de Direction et de gestion des collèges. Cette dernière assure la mise à disposition des applications administratives nationales auprès des établissements et l'assistance aux utilisateurs sur ces outils métier. À ce titre, la DSI départementale s'attache à poursuivre sa participation aux comités techniques organisés à l'initiative de la DSI académique.

Le SDNE est dédié aux seuls usages pédagogiques. Il ne prend donc pas en compte les usages numériques nécessaires au fonctionnement administratif des établissements.

Pour autant, un établissement scolaire ne peut fonctionner sans service administratif.

Aussi pour répondre en partie aux besoins des personnels administratifs, à l'obsolescence des outils informatiques des personnels administratifs et au retard dans la mise en œuvre du programme MF² (Modernisation de la Fonction Financière des établissements) par le MEN, **la migration des services administratifs** sera entamée auprès des collèges volontaires.

La priorité étant accordée par le Département au financement des équipements pédagogiques, les collèges seront amenés à financer leurs outils informatiques sur cette première étape et **les applications métiers seront virtualisées**.

Enfin, le Département accompagnera techniquement les établissements qui souhaitent investir, sur leurs fonds propres, dans des équipements de visioconférence à même de leur permettre d'échanger avec leurs partenaires, d'autres établissements, de tenir leur conseil d'administration, etc...

E. Conduire des expérimentations innovantes en matière de numérique

a. Ouvrir le champ de l'apprentissage des outils et services numériques

Comme évoqué ci-dessus, le Département doit dépasser le cadre de la mise en œuvre des équipements informatiques du socle et aller plus loin aux côtés de la communauté éducative. L'ambition est d'accompagner la mise en œuvre d'expérimentations de projets pédagogiques innovants mettant le numérique au service des apprentissages et accompagnant la transformation des pratiques.

La Direction Éducation Jeunesse poursuivra les rencontres avec les corps d'inspection de l'Éducation Nationale et les enseignants afin d'identifier plusieurs catégories d'équipements ou de ressources numériques, par discipline, qui pourraient faire l'objet d'opérations spécifiques complémentaires à l'équipement cible standard (postes fixes ou mobiles, Écran Numérique Interactif).

Il ne s'agira pas de mettre en œuvre systématiquement des opérations généralisées sur l'ensemble des collèges mais de travailler avec les établissements qui seraient prêts à s'engager avec la collectivité dans une démarche projet à même de satisfaire des besoins pédagogiques avérés. La logique d'expérimentation primera. Pour ce faire et comme prévu dans le SDNE, la Collectivité pourra lancer des appels à projets numériques pour promouvoir l'innovation en matière d'équipements numériques pédagogiques.

Il conviendra de mener des plans complémentaires au socle du SDNE, selon le bilan tiré des expérimentations et des priorités budgétaires de la collectivité ; la généralisation pourra être envisagée.

Cette **stratégie de renforcement des établissements** vise également à favoriser l'accès aux ressources en ligne sur les territoires enclavés, acculturer la population à l'usage du numérique, enfin, accroître l'attractivité des établissements ruraux.

La ligne budgétaire dédiée à l'appel à projet départemental, pour 2021, pourra être reconduite sur la durée de cet avenant, en fonction des priorités budgétaires de la collectivité mais également en fonction de l'évaluation de l'appel à projet de 2021. L'objectif sera d'accompagner les établissements dans la modernisation et l'innovation de leurs équipements numériques pédagogiques.

La Collectivité se réserve le droit de se positionner sur des appels à projets nationaux qui répondraient à l'objectif fixé et pour lesquels des recettes pourraient être attendues.

b. Innover par l'espace scolaire

L'École change et donc l'espace scolaire doit évoluer en fonction des nouvelles pratiques pédagogiques qui voient le jour avec les usages du numérique. Seuls quelques collègues ont pu mettre en pratique la modularité des espaces pédagogiques, bien souvent dans les CDI : renouvellement du mobilier scolaire, création de zones de travail pour des petits groupes, utilisation des outils informatiques mobiles facilitée par la mise en œuvre du WIFI. Cependant aucune classe expérimentale n'a encore vu le jour.

Il conviendrait d'entamer avec la Direction des Bâtiments une expérimentation sur la classe de demain, en apportant un soin particulier à la luminosité et à l'acoustique, à la mobilité du mobilier. Les appels à projets dédiés à l'architecture et à la mise en œuvre d'espaces innovants seront autant de pistes à exploiter.

c. Aménager un tiers-lieux dans un collège pilote

« Pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers lieux afin de développer le « faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, bien plus larges que le coworking, contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales. » (Source : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales).

En cohérence avec le Schéma Départemental des Usages du Numérique, il est proposé de travailler avec un ou plusieurs collèges volontaires à l'aménagement d'un lieu de partage et d'échanges entre les acteurs d'un territoire. Il s'agit d'**ouvrir le collège sur son territoire** par un projet spécifique d'usages partagés d'une partie des locaux et des ressources numériques de l'établissement pour organiser un tiers-lieu. Ce projet pourrait être porté par une association et ferait l'objet d'une convention spécifique. Les modalités de tels projets seraient travaillées conjointement entre le collège et la collectivité ; les équipements en son sein devraient dans tous les cas être nécessaires dans le cadre de l'enseignement scolaire et apporter une réponse aux besoins pédagogiques exprimés par les enseignants.

F. Faire connaître les potentialités du numérique éducatif

La réussite des projets en matière de numérique éducatif nécessite d'être en prise directe avec les besoins de terrain des établissements, des enseignants et des élèves. Il est opportun de construire collectivement ce que l'on attend du Numérique Éducatif dans le Cantal, de partager les pratiques et les solutions pour accompagner les apprenants qu'ils soient au sein ou hors les murs du collège.

a. S'appuyer sur les évènementiels existants

A l'occasion d'évènements annuels comme **RuraliTic**, ou de toutes autres rencontres à l'initiative de la collectivité et en lien avec le numérique, le Département pourra organiser des temps d'échanges autour des évolutions technologiques et des nouveaux usages du numérique éducatif.

Par ailleurs, depuis 2020, un **service itinérant par bus départemental CyberCantal** quadrille le département. Ce dernier a pour vocation d'offrir un service d'inclusion numérique de proximité, le portage des services départementaux au plus près des Cantaliens ; il est un support pour une Maison France Services itinérante pour l'accès aux démarches administratives, notamment en ligne. Les animateurs dédiés sont amenés à proposer différents ateliers numériques (le matériel au sein des bus permettant de préparer et de mener leurs interventions) ; des animations pourront être envisagées au sein de collèges en exprimant le souhait.

b. Encourager l'organisation d'évènements

Le Département pourra favoriser l'organisation d'évènements valorisant le numérique et les technologies dans ou hors les murs des établissements, à l'initiative d'un ou de plusieurs collèges partenaires de type **concours ou marathon numérique, trophées**, etc. De telles initiatives pourraient non seulement permettre de mettre en relation les collégiens de plusieurs établissements, mais également constituer une ouverture des collèges sur leurs territoires. Ces évènements auraient aussi vocation à ouvrir les collèges à des acteurs variés (entreprises, lycées, associations, etc. ...).

Les enjeux sont multiples : créer des liens entre les collèges, valoriser le travail des collégiens et des équipes pédagogiques, contribuer à l'animation des territoires par le biais de l'évènement en question et donc communiquer autour des pratiques. Le Département apportera un appui logistique ou subventionnera les projets présentés et communiquera auprès du grand public sur ces évènements festifs.

c. Adopter une posture active dans la formation des acteurs éducatifs

- ⇒ Le Département travaille déjà avec ses **partenariats (CIED, Unicités, ...)** pour amener professeurs et apprenants à s'interroger sur les potentialités du numérique dans les apprentissages et au-delà, à inciter les collégiens à réfléchir leur avenir par le prisme du numérique. **Des sessions de sensibilisation aux pratiques raisonnées et responsables de l'Internet** pourront être organisées en complément de ce qui existe déjà.
- ⇒ Les formations des enseignants à l'utilisation de ces nouveaux outils numériques sont indispensables. Pour ce faire, la Collectivité participera en collaboration avec la Délégation Académique au Numérique Éducatif à l'accompagnement et à la formation des enseignants aux outils qu'il met en œuvre (équipements, ENT, etc. ...).
- ⇒ Le déploiement d'un ENT vise à étendre l'École hors les murs de l'établissement en associant plus étroitement les parents. Les informations relatives aux devoirs, aux notes et à la vie scolaire occupent une place prépondérante au sein de l'ENT, et il convient de s'interroger sur la place que joue ce dernier dans l'engagement parental dans la scolarité et sur la relation parents/enfants.

Certes l'ENT ne peut à lui seul être un indicateur de l'intérêt parental, mais la relation des familles à l'École et à la communauté pédagogique est conditionnée par la connaissance qu'elles peuvent avoir de cet outil mis à leur disposition ; la connaissance est une étape initiale indispensable pour une appropriation future. Déjà le SDNE évoquait la possibilité d'organiser des réunions d'information afin d'accompagner les parents dans l'utilisation de cet outil mis à leur disposition. Un accompagnement pourrait être mené à la fois sur l'ENT des établissements du primaire déployé par le biais de Cantal Ingénierie et Territoire et de la DSDEN du Cantal, mais également sur l'ENT des établissements du secondaire dont les collèges cantaliens.

G. Moyens de mise en œuvre

a. Établir la charte pour l'usage des ressources informatiques et Internet

Pour répondre à la notion de responsabilité évoquée dans les États Généraux du Numérique Éducatif, il est nécessaire d'encadrer les usages. Aussi l'accès et l'utilisation des différentes ressources de l'ensemble des personnels et des usagers des collèges, par prolongement à l'ensemble des personnes utilisant les moyens informatiques du collège ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance à partir du réseau des collèges, passera par leur adhésion à une charte.

Celle-ci couvrira le champ de l'ensemble du Système d'Information des collèges (incluant les données numériques (fichiers de tous types, identités), les échanges de fichiers, les services en ligne et l'accès Internet) ainsi que le champ des matériels et logiciels utilisés dans et pour les collèges publics cantaliens.

Associée au règlement intérieur de chacun des collèges, elle aura pour objectif de préciser la responsabilité et les devoirs de chacun des utilisateurs en accord avec la législation, afin d'instaurer un usage conforme des ressources informatiques et services Internet relevant des entités (collèges – Département – Académie).

Pour résumer, la Charte identifiera et présentera les principaux risques liés à l'utilisation des moyens informatiques, fixera des règles de bon usage, permettra de protéger et d'optimiser le Système d'Information et in fine de protéger les intérêts des collèges, du Département, de l'Académie et de l'ensemble des utilisateurs de la communauté éducative.

b. Financements à mobiliser

La ligne budgétaire dédiée à l'appel à projet départemental, pour 2021, pourra être reconduite sur la durée de cet avenant, en fonction des priorités budgétaires de la collectivité mais également en fonction de l'évaluation de l'appel à projet de 2021. L'objectif sera d'accompagner les établissements dans la modernisation et l'innovation de leurs équipements numériques pédagogiques.

La Collectivité se réserve le droit de se positionner sur des appels à projets nationaux qui répondraient à l'objectif fixé et pour lesquels des recettes pourraient être attendues.